



☎ : 04.50.01.43.27  
FAX : 04.50.01.43.28

ADRESSE MAIL  
mairiebloye@wanadoo.fr

SITE INTERNET  
www.bloye.fr

FACEBOOK  
Mairie Bloye

HORAIRES  
D'OUVERTURE  
AU PUBLIC

LUNDI  
8H30-12H00

MARDI  
16H30-19H00

JEUDI  
8H30-14H00

DANS CE  
NUMÉRO :

Edito & joyeuses fêtes	1
Nouveaux habitants	1
Les Moments forts	2 à 4
Infos communales	5 à 9
Autres informations	9 et 12
Associations	10 à 11
A vos Agendas	12

# MAIRIE DE BLOYE

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 6

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre  
2024

**Chers Bloyens, Chères Bloyennes,**

Les traditionnelles fêtes de fin d'année vont venir rythmer cette fin d'année 2024. Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Les conseillers municipaux et les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes, en famille ou entre amis. Je vous donne donc rendez-vous pour notre traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 04 janvier 2025 à 11h00 au Foyer Rural «Yves de Mouxy».

Votre Maire  
**Patrick DUMONT**



### NOUVEAUX HABITANTS

Lors de la cérémonie des vœux, la municipalité accueillera et mettra à l'honneur les nouveaux habitants. C'est une occasion pour eux de rencontrer la population et les élus. Si vous avez emménagé sur la commune depuis le 01/01/2024, nous vous remercions par avance de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie au 04.50.01.43.27 pour le jeudi 12 décembre 2024 - 14h00 au plus tard.

accueil des  
**NOUVEAUX**  
habitants





## REPAS ANNUEL DE NOS AÎNÉS

La commune de Bloye a pu proposer cette année un moment de détente à ses aînés, en ce dimanche 17 novembre 2024 lors du traditionnel repas qui a réuni une cinquantaine de convives âgés de 60 ans et plus. L'apéritif fut l'occasion pour chacun de se saluer et d'échanger le verre de l'amitié, avant d'écouter le discours de Monsieur le Maire qui a remercié toutes les personnes



présentes et les membres du CCAS sans oublier évidemment les personnes dans l'impossibilité de se déplacer qui ont eu leurs repas livrés à domicile ou ont reçu un colis. Pour cette année, notre doyenne était Madame Thérèse



CHENAL et notre doyen Monsieur Marcel CHARVIER mais ils ne pouvaient être présents. Monsieur Henri TEULON, nouveau doyen et Madame Francia DUCRUET, nouvelle doyenne de notre commune nous avaient faits l'honneur d'être présents. Les enfants de l'école se sont de nouveau investis en coloriant de magnifiques menus. Merci à eux et aux agents de la garderie qui ont œuvré pour que les enfants participent ! Un album photos en noir et blanc de nos aînés confectionné par Sylvie SIMOND a été très apprécié de nos anciens. Monsieur le Maire, les élus(es) et le CCAS remercie Sylvie SIMOND pour cette réalisation ! La journée s'est poursuivie par la dégustation de l'excellent repas préparé par Nils GUTTIN, traiteur «Cuisinier Créatif» installé à Saint-Félix avec au menu : apéritif, duo de poissons en terrine et mayonnaise aux herbes fraîches, jeune mesclun acidulé, sauté de veau aux champignons risotto à la butternut, légumes d'hivers et châtaignes, assiette de fromages secs ou fromage blanc et choux à la crème et café. Le trou savoyard a été offert par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) et monsieur le Maire. La municipalité remercie tous les participants, les membres du CCAS, les agents, les enseignantes et les enfants ainsi que tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle journée. Et bien sûr, merci à tous les bénévoles pour l'organisation de cette manifestation pour le service, le portage des repas, le portage des colis en maison de retraite. Tout le monde était ravi de cette journée. Vivement l'année prochaine !!



## MISE A L'HONNEUR DES AGENTS POUR LEURS 10 ET 20 ANS DE PRESENCES EN MAIRIE !

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, Monsieur le Maire et les élus(es) ont rendu hommage à trois employées pour leurs présences au sein de la commune. Mesdames Véronique ROQUART, occupant le poste de cantine, garderie, entretien des locaux,... pour ses 20 ans, Emmanuelle D'INDIA, occupant le poste d'accueil, comptabilité, ressources humaines, urbanisme, enfance, subventions, état civil, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),... et Marie-Rose GUIGON, occupant le poste d'administratif, conseil municipal, bulletin municipal, arrêtés, gestion foyer rural, associations, marchés publics,... pour leurs 10 ans, ont été remerciées pour leurs compétences professionnelles et leurs dévouements d'agents publics au service de la collectivité territoriale.



Véronique ROQUART





## COMMEMORATION 11 NOVEMBRE 2024 ET MISE A L'HONNEUR DU DEPLACEMENT ET DE LA RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Cette année la commémoration du 11 Novembre 2024 fut une édition un peu «spéciale» avec en effet, le monument aux Morts qui a été déplacé cet été du cimetière sur la place de la mairie. Ce fut donc une première édition à cet emplacement ! Le message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens Combattants, et Monsieur Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens Combattants.



Une vingtaine d'enfants de l'école de Bloye étaient présents et très appliqués dans leurs lectures et chants ; ils y ont mis tout leur cœur ! Ils ont donc lu le texte de Fabienne BERTHOMIER «Mon enfant», puis «In Flanders Fields» de John MAC CRAE, traduction de Jean PARISEAU «Au champ d'honneur», sur lequel les enfants ont pu chanté le premier couplet et entonner le refrain de la Marseillaise. Un grand merci à leurs familles et au corps enseignant de faire de cet évènement un temps fort de l'année scolaire. Pour finir, M. le Maire, accompagné du Lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT de la Délégation Militaire Départementale de Haute-Savoie, ont déposé une première gerbe celle de la commune. Monsieur Daniel DEPLANTE, Conseiller Départemental de Haute-Savoie, avec Monsieur le Maire ont déposé une seconde gerbe du département de Haute-Savoie au pied du monument aux morts. Monsieur le Maire et les élus(es) remercient chaleureusement le Département de Haute-Savoie qui a offert cette gerbe. Monsieur Thibault RONJAT, gendarme de la brigade de Rumilly, Monsieur François POIRIER, qui a œuvré pour les travaux du monument aux morts, Mesdames Aurore HOUDAS du Dauphiné Libéré et Florence ANTHOINE MILHOMME de l'Hebdo des Savoie étaient présents à la cérémonie. Toute l'assemblée a pu observer la minute de silence. Tout cela en présence du Réveil Rumillien, du porte-drapeau et de plusieurs dizaines d'habitants de la commune que le maire remercie chaleureusement de leurs présences. Tous ont pu se retrouver ensuite autour d'un verre de l'amitié.

## RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Lors de la cérémonie de la commémoration du 11 Novembre, la rénovation et le déplacement du monument aux Morts ont été mis à l'honneur. En effet, ce sont pas moins, du déplacement, du terrassement, du ferrailage pour le socle, du remontage du monument ainsi que du lettrage qui ont été réalisés pour faire peau neuve et avoir un gain de place lors des cérémonies. Merci à tous ceux qui ont contribué au déplacement et à la rénovation de ce monument, et pour la subvention attribuée par le Conseil du Départemental.



# Les Moments Forts



## CAMPAGNE DE BROYAGE DE LA MAIRIE OCTOBRE 2024

Monsieur Stéphane BOUCHET, élu en charge de l'environnement, ainsi que notre agent technique, Eric DUPONT-DUCRETET étaient présents lors de cette nouvelle campagne de broyage.

C'est une petite quinzaine de familles qui ont profité de cette opération de broyage les lundi 28 et mardi 29 octobre 2024. Environ 80 m<sup>3</sup> de végétaux, qui ont été un record cette année, ont pu être broyés sur la commune. Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser. Il constitue un paillage esthétique permettant de réduire l'évaporation des sols, d'améliorer votre compost,...

Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient l'aide précieuse de Laurent BONIAUD, élu, ainsi que Lionel ROSSET, administré de Bloye. Ils tiennent à remercier également la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» pour le prêt du matériel. Cette campagne de broyage va être reconduite au printemps prochain **les lundi 24 et mardi 25 mars 2025**, sur inscription en mairie. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire !



## JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT 2024

Pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive, la Journée des Droits de l'Enfant, avait lieu le mercredi 20 novembre 2024. Etant donné qu'il n'y a pas d'école le mercredi, cette journée a été mise à l'honneur le vendredi 22 novembre 2024 à 10h45 sur notre commune. La collecte a été remise à l'école en présence des Restos du Cœur. La municipalité, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi que Madame Pauline VANNIER de l'Association des Parents d'Elèves (APE) remercient les habitants qui ont fait un don en mairie ou par les enfants de l'école. C'était l'occasion d'un échange intéressé entre les enfants de CMI et CM2 et les bénévoles du Restaurant du Cœur.



## VENEZ REJOINDRE LA BALADE DES LAMPIONS !

Le CCAS de la mairie de Bloye organise pour la première édition une marche aux lampions le vendredi 20 décembre 2024. Le départ sera donné à 18h00 au foyer rural «Yves de Mouxy». Les lampions seront fournis par la mairie. Un verre de l'amitié clôturera cette belle soirée. Venez nombreux !!



## «DONNEZ, REEMPLOYEZ» A LA SALLE DES FETES DE MARIGNY-SAINT-MARCEL

La nouvelle édition de la journée «Donnez, Réemployez» a eu lieu le 23 novembre 2024 à la salle des fêtes de Marigny-Saint-Marcel, de 9h00 à 17h00. Cette journée s'est inscrite dans le cadre du programme «Ensemble, créons moins de déchets» et a pour objectif de favoriser le réemploi tout en réduisant les déchets. Une nouveauté cette année, un stand d'informations sur les couches lavables était présent de 13h00 à 17h00. Une excellente occasion d'en savoir plus sur les alternatives écologiques et de poser des questions...



## PROJET DE REVISION DU SCOT

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités : Grand Annecy-Fier et Usse-Sources du Lac d'Annecy-Pays de Cruseilles-Rumilly Terre de Savoie pour 78 communes et 298 000 Habitants. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'offre de logements et de services, et de mobilités. Le projet de révision du SCoT du bassin annécien, se compose des documents suivants :

- ◆ Un diagnostic de territoire,
- ◆ Un projet d'Aménagement Stratégique (PAS),
- ◆ Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant notamment un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),
- ◆ Ainsi que des annexes, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs et un programme d'action.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique débattues en comité syndical le 18 juillet 2023, s'articulent autour de 3 axes qui déclinent cette ambition :

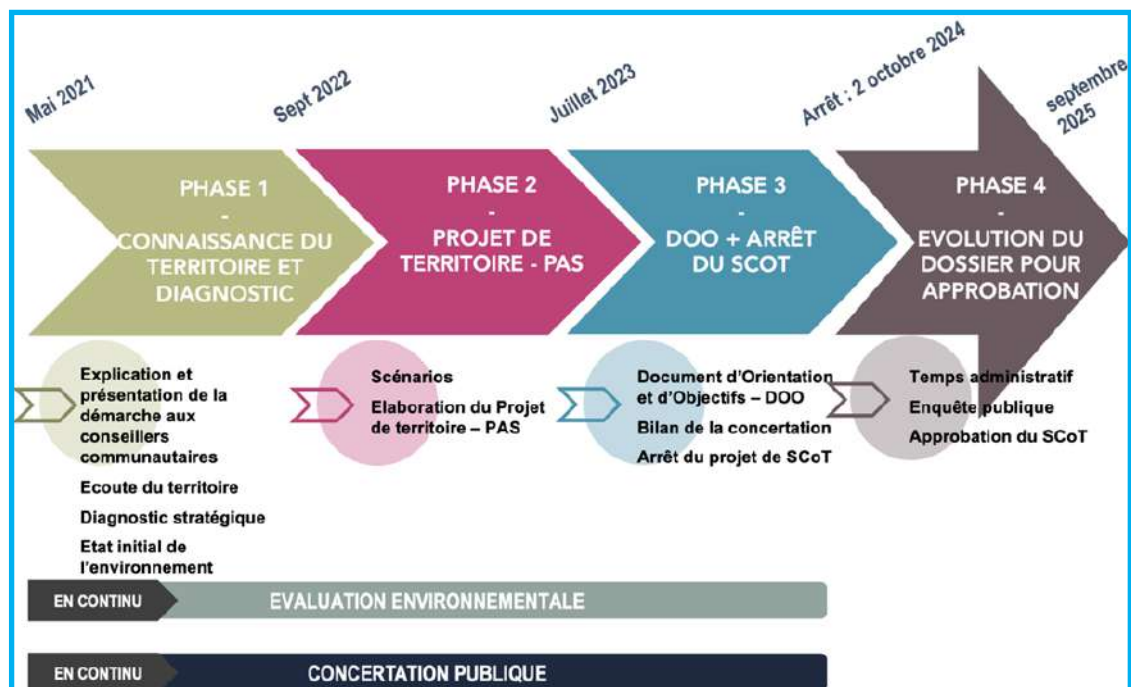
- ⇒ Axe 1 : Replacer les espaces naturels et agricoles comme socle de l'exceptionnalité du bassin.
- ⇒ Axe 2 : Consolider les complémentarités territoriales pour un équilibre des fonctions entre chaque espace du bassin.
- ⇒ Axe 3 : Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le bassin.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en fixant des objectifs et des orientations devant permettre de les atteindre. Le DOO est structuré autour de trois volets qui s'articulent autour :

- ⇒ Axe 1 : Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques
- ⇒ Axe 2 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et de densification
- ⇒ Axe 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation de paysages, objectifs chiffrés de consommation foncière

L'enquête publique devrait s'ouvrir au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 et l'approbation du SCoT à l'automne 2025.

### Planning de la démarche





**RECENSEMENT 2025**


**Recensement de la population 2025**



**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus  
🔍 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

Cette année, la commune de Bloye réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier au 15 février 2025.

**Comment ça se passe ?**

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **vendredi 24 janvier 2025** ? Contactez la commune : 04.50.01.43.27 ou par mail : [mairiebloye@wanadoo.fr](mailto:mairiebloye@wanadoo.fr)

C'est Monsieur Philippe ZANATTA qui sera agent recenseur sur notre commune.

**Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- 3- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez nous contacter (voir coordonnées ci-dessus).

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



**M. Philippe ZANATTA**  
Agent recenseur de  
Bloye

## HALTE AUX INCIVILITES !

Afin de préserver le respect des usagers et la ruralité de la commune et après plusieurs «remontées d'informations» de la part du voisinage, la commune souhaitait rappeler quelques règles de «savoir-vivre» et plus précisément les règles de bonne conduite à adopter concernant le voisinage, les nuisances sonores, l'environnement, la responsabilité de tout un chacun et la sécurité des enfants.

Tout d'abord, aux alentours de l'école et du terrain multisports, des riverains ont fait part de jets de pierres sur leurs pelouses. Il s'agit de propriétés privées, cela signifie qu'un certain respect doit être appliqué par toute personne, majeure comme mineure qui côtoient ces abords. De plus, en qualité de garant de la tranquillité publique et en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que les usagers, majeurs comme mineurs, du terrain multisports doivent limiter les nuisances sonores en soirée et ainsi respecter le voisinage.

D'autre part, deux informations sont importantes à connaître à propos du ruisseau. Quand les enfants sortent les pierres du cours d'eau pour les rejeter dans les retenues d'eau, ils contribuent à fragiliser l'écosystème du ruisseau, et impactent l'environnement. Ce ruisseau est sous la surveillance de la Police de l'Eau ; lorsque la commune doit entreprendre des travaux, elle doit faire une déclaration. Alors pour préserver l'état naturel et éviter la destruction de la biodiversité du ruisseau, il est primordial que celui-ci reste en l'état. Le lavoir n'est pas communal, mais privé. Il est dommageable que celui-ci ait pu subir cet été des dégradations, pour l'image de la commune mais surtout à l'égard de son propriétaire.

De plus, des enfants sont régulièrement vus pénétrant la cour par le mur côté ruisseau, parfois même en présence de leurs parents. L'Education Nationale nous a demandé de sécuriser la cour, chose qui a été faite. Au-delà du danger que cela peut représenter pour les enfants, l'enceinte de l'école est interdite à toutes personnes en dehors des périodes et horaires scolaires. Enfin, dans le domaine public, les enfants sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s). Ainsi, pour une bonne entente mutuelle et pour la protection des administrés(ées), la commune compte sur la bienveillance de toutes et tous !



## FEUX AUX CONTAINERS DE LA GARDE DE DIEU !

Cette année encore, les containers à la Garde de Dieu ont pris feu. Les pompiers sont intervenus rapidement et nous les en remercions ! Nous vous rappelons que les containers d'apports volontaires ne sont pas une déchèterie et pour les cendres, par exemple, vous devez les déposer en déchèteries à Rumilly (Broise), Route des Bois, 04.50.01.86.91, à Entrelacs, 10 Rue du Clergeon, 04.79.61.74.75 et Alby-sur-Chéran, Route de Vons, 04.50.33.02.12. Riches en calcium, vous pouvez également les utiliser en engrais si vous possédez un potager ! Nous précisons également que la caméra de surveillance qui filme les containers à la Garde de Dieu nous permet maintenant d'identifier le ou les auteur(s) de ces actes. En cas de violation involontaire d'une obligation de prudence ou de sécurité, la peine peut aller jusqu'à un an de prison et 15 000 € d'amende. En cas de violation manifestement délibérée de cette obligation, la peine peut aller jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende. Nous vous demandons de bien vouloir être vigilants afin que cet incident ne se reproduise plus, encore une fois, car cela mobilise le centre de secours et d'incendie de Rumilly qui pourrait être amené sur d'autres interventions, dirons-nous plus «urgentes» !

## LOCAL DECHETS VERTS CIMETIERE

Pour rappel, les bacs mis à disposition au cimetière sont réservés uniquement pour l'usage des déchets verts du cimetière. **Les tontes et déchets verts de particuliers n'y sont pas admis. De plus, les emballages plastiques ne sont pas non plus admis dans ce local !** Pour rappel, vous pouvez déposer les autres déchets dans les containers appropriés qui se trouvent au niveau du parking du cimetière. Merci d'avance de votre compréhension !





## FERMETURES EXCEPTIONNELLES DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée exceptionnellement :

- ⇒ Mardi 17 décembre 2024 de 16h30 à 19h00.
- ⇒ Du jeudi 19 décembre 2024 à partir de 11h45 jusqu'au dimanche 05 janvier 2025 inclus. Merci d'avance de votre compréhension.

## URBANISME : DECLARATION PREALABLE 2024

NOM	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
LECLERCQ François	Pergola + clôture	Accordé
MILLET Tamara	Ouverture fenêtre + pose volet roulant	Accordé

## ARRET DU MARCHÉ COMMUNAL

Après un an de remise en service du marché communal, la mairie se voit contrainte de mettre un terme à celui-ci en raison du peu de fréquentations de public et également d'un «manque» de commerçants. Nous remercions les commerçants qui ont été présents et se sont investis tout le long de l'année, les personnes qui se sont occupées de la buvette, les élus(es) et toutes et tous qui ont œuvré au fonctionnement de ce marché communal !



## PANNEAU ETANG

Par arrêté n°2024-06 du 16/01/2024, l'horaire d'interdiction de stationnement aux étangs a été modifié. Le petit panneau des horaires vient d'être mis en place aux étangs.

## PRESENCE DE MOUTONS DANS LA BAC DE RETENTION.....

La mairie a décidé de mettre des moutons en accord avec un éleveur de Bloye dans le bac de rétention. Pourquoi ? Ceci pour un désherbage naturel et par conséquent un entretien plus facile, plus écologique. En effet, il est difficile matériellement et humainement de l'entretenir. Les moutons sont suivis sanitaire.





## FINALISATION DES TRAVAUX DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV)

Comme vous avez pu le constater des Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de conteneurs aériens ou semi-enterrés de grand volume ont été mis en place sur la commune au cimetière, à la Garde de Dieu, au Petit Salagine ainsi qu'à Balvay (Rumilly). Ils sont donc opérationnels. Ces containers garantissent la protection environnementale et participent à l'embellissement de notre commune. Voici quelques photos des travaux débutés fin septembre 2024...



Fin des travaux



Pendant les travaux



## Autres Informations

### CAMPAGNE HIVERNALE 2024-2025

Dans le cadre de sa politique routière et pour compléter la Loi Montagne, le département poursuit son objectif de concilier pour le mieux la sécurité des déplacements hivernaux et la préservation de l'environnement.

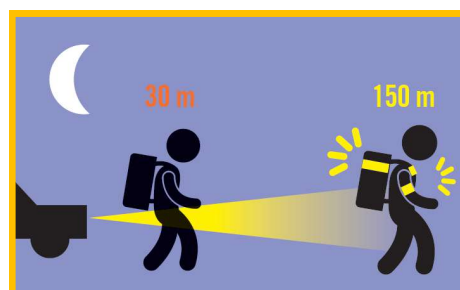
Avant de prendre la route, informez-vous des conditions de circulation au 04.50.33.20.74 ou sur [hautesavoie.fr](http://hautesavoie.fr) rubrique Transport et Mobilité ou [inforoute74.fr](http://inforoute74.fr)



### RAPPEL CONSIGNES DE SECURITE, SOYEZ VISIBLES !

En cette période hivernale avec des nuits très longues, les piétons et notamment les jeunes qui prennent le car en circulant de nuit sur la voirie, les utilisateurs de trottinettes électriques, les vélocyclistes doivent respecter certaines règles élémentaires de sécurité. Il leur est demandé de se signaler aux automobilistes avec des vêtements ou accessoires réfléchissants, des lampes... **Trop peu d'enfants sont visibles, parents équipez vos enfants pour leur sécurité !!** Ils doivent également respecter le code de la route et les automobilistes doivent également respecter les limitations de vitesse en vigueur : 50 ou 30 kilomètres heure en agglomération et selon les portions de voirie. La nuit, un conducteur voit un piéton à :

- Seulement 30 mètres, s'il est habillé de vêtements sombres ;
  - 50 mètres, s'il est habillé de vêtements clairs ;
  - Plus de 150 mètres, s'il est équipé de bandes rétro réfléchissantes.
- A 50 km/h, il faut à un automobiliste 25 mètres pour s'arrêter !



# Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leur auteur



Le vendredi 18 octobre dernier s'est tenue l'assemblée générale du Comité d'Animation de Bloye (CAB). Une quinzaine de personnes étaient présentes. Nous avons exposé le rapport moral et financier.

Les membres sont tous démissionnaires mais certains se représentent et d'autres non. Le nouveau bureau se compose comme suit :

- ⇒ Présidente : Isabelle BOUCHET.
- ⇒ Vice-présidente : Mathilde BOUCHET.
- ⇒ Trésorière : Gwenola CARMONA.
- ⇒ Secrétaire : Nathalie BOUCHET.
- ⇒ Membres actifs : Marie-Françoise GENIX, Manuela HUGOT-MERLOT, Pierre et Monique BOUCHEZ.

L'assemblée générale s'est clôturée par le verre de l'amitié. Voici les prochaines manifestations pour 2025 :

- ◆ Belote : dimanche 2 février 2025
- ◆ Choucroute : dimanche 9 mars 2025
- ◆ Barbecue dansant : samedi 26 juillet 2025
- ◆ Repas St Maurice : dimanche 21 septembre 2025

Merci à tous pour votre implication !

Si vous voulez venir aider ou si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous contacter au 06.86.08.33.32 (Isabelle Bouchet) ou par mail à : [cab74@outlook.fr](mailto:cab74@outlook.fr)

L'ensemble du bureau.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Chers parents, chers habitants,

Nous tenions à vous remercier pour votre participation lors de nos 1<sup>ères</sup> ventes de l'année 2024/2025, à savoir, la vente des calendriers avec la photo de vos chers bambins et la vente des boudins qui s'est déroulée le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

A l'occasion de cette vente que vous appréciez toutes et tous, un petit marché automnal nous a permis de nous régaler. Merci à nos partenaires : «La Boucherie des 2 Savoie» pour la préparation des boudins ; la «Crèm'rit Entrelacs» pour ces délicieux fromages et saucissons ; Kenza et son alléchante cuisine marocaine ainsi que les goûters de Madame Poppins...

Préparez d'ores et déjà vos agendas pour 2025 :

- Vendredi 24 Janvier 2025 : Soirée «jeux de société»
- Samedi 15 Mars 2025 : Carnaval de l'école avec vente de repas à emporter
- Samedi 17 Mai 2025 : Tournoi de pétanque
- Samedi 28 Juin 2025 : Fête de fin d'année de l'école avec dîner sur place

Le bureau de l'APE est composé cette année par :

- Emeric LAROCHE, papa de Livia
- Coralie CHARAMOND, maman d'Imran
- Pauline VANNIER, maman de Gaspard et Albin
- Géraldine SIMONE, maman d'Erine
- Julien NONIN, papa de Baptiste et Maël
- Manuela HUGOT-MERLOT, maman de Maël et Théo

A très bientôt !

L'ensemble du bureau.

## QI GONG

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année aux cours de Qi Gong pour un trimestre ou au cours. Cet art de santé chinois est aussi appelé méditation en mouvements. Il consiste en auto-massages bienfaisants, déblocages articulaires, marches conscientes, méditations, exercices respiratoires, mouvements très doux pour activer la circulation du Qi dans le corps et favoriser l'entretien de ce dernier,...

Les séances ont lieu tous les lundis de 18h15 à 19h15 et les mardis matins de 8h30 à 9h30.

Le mardi est spécialement conçu pour les personnes qui sont limitées dans leurs mouvements : nous pratiquons assis.

Le premier cours est gratuit, sans engagement.

Quand vous vous inscrivez à l'année, une séance de massage tuina habillé, vous est offerte !

Au plaisir de vous faire découvrir dans une ambiance chaleureuse et bienveillante !

Vous pouvez me joindre au 06.23.73.51.25 ou consulter mon site internet <http://harmoniedugeste.com/>



Madame Isabelle VERGUIN.  
La présidente de l'association.

## YOGA



Les cours de yoga, travail sur le corps et la respiration ont lieu tous les mardis au foyer rural «Yves de Mouxy» de 18h30 à 19h45. Si vous souhaitez rejoindre mes cours ou avoir des renseignements, vous pouvez me joindre au 06.23.47.04.19.

Merci !

Madame France ZAMMIT.  
La présidente de l'association.

## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)

Suite à la réglementation des territoires pour les dégâts de sangliers, les ACCA sont tenues à une contribution à valeur de 10 % des dégâts causés sur la commune. C'est pour cela que, si vous voyez des grattées de sangliers, appelez le 06.89.20.27.84. D'autre part, pour éviter toute collision avec toutes sortes d'animaux, je vous prie de ralentir sur la route, surtout les jours de chasse. La date d'ouverture générale était le 08/09/2024. La fermeture sera le 19/01/2025 au soir. Les jours de chasse sont les suivants : jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.



Monsieur Christophe RAMEL.  
Le président de l'association.



## PREVENTION SUR LES RISQUES D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications ? Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 4 000 foyers sont intoxiqués par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
  - Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
  - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
  - Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Pour rappel, les détecteurs de fumée sont obligatoires depuis le 09 mars 2015.  
En savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr) ou Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) - [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)



## A vos Agendas



**VENDREDI 13 DECEMBRE 2024** : SPECTACLE DE NOEL au Foyer Rural «Yves de Mouxy», à partir de 17h00, proposé par l'APE et le corps enseignant, réservé aux familles des enfants de l'école.

**JEUDI 19 DECEMBRE 2024** : REPAS DE NOËL de la cantine.

**MARDI 17 DECEMBRE 2024 DE 16H30 A 19H00, DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 A PARTIR DE 11H45 JUSQU'AU DIMANCHE 05 JANVIER 2025 INCLUS** : Fermetures exceptionnelles de la mairie.

**VENDREDI 20 DECEMBRE 2024** : Balade des lampions, organisée par le Comité Communal d'Action Sociale (CCAS), à partir de 18h00, ouvert à tous.

**SAMEDI 04 JANVIER 2025** : VOEUX DU MAIRE au Foyer Rural «Yves de Mouxy» à 11h00, ouvert à tous.

**DU JEUDI 16 JANVIER AU DIMANCHE 15 FEVRIER 2025** : Recensement de la population sur la commune.

**LUNDI 24 ET MARDI 25 MARS 2025** : Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail, présence des administrés(ées) requise et précisions des volumes à broyer.

Responsable Publication : Patrick DUMONT

Comité de validation : Claire NONIN, Isabelle BOUCHET, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, CAB, Ecole, APE, Hebdo des Savoie, Green Yoga® Enfants, Ne pas jeter sur la voie publique.